



**Direction Générale des
Services du Département**
Direction du Développement

Sous-direction du Développement
Territorial - Aménagement du Territoire

Affaire suivie par : P. Aublé
Poste:

2011-CG-5-3251

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE PORTAIL DU CHÂTEAU DE LA MADELEINE À CHEVREUSE

Politique sectorielle	Aménagement et environnement			
Secteur d'intervention	Environnement			
Programme	Parcs naturels régionaux			
Investissement : chapitre 204, article 204178				
Données financières	AP		CP 2011	
Montant actualisé	4 140 000 €		539 803 €	
Montant déjà engagé	1 995 717 €		3 096 €	
Montant disponible	2 144 283 €		536 707 €	
Montant réservé pour ce rapport	27 250 €		27 250 €	

Répartition prévisionnelle par année	Montant pluriannuel	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
Répartition de l'AP du présent rapport	27 250 €	27 250 €			

Le Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse s'apprête à engager les travaux d'aménagement et d'agrandissement de la Maison du Parc sur le site du château de la Madeleine. Ils visent l'intégration paysagère et la rationalisation énergétique de la maison du parc et du Châtelet et permettront de regrouper sur ce site l'ensemble de l'équipe technique et administrative du PNR.

Ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du PNR, en application de l'article 5 de la convention du 26 avril 2010 de mise à disposition de locaux appartenant au domaine public départemental sur le site du château de Chevreuse.

Le Conseil général des Yvelines et la Région Ile de France les financent, respectivement à hauteur de 40 % et 60 % du coût HT (289 802 €), conformément au contrat de Parc 2007-2013 signé le 25 juillet 2008 et aux délibérations de l'Assemblée départementale des 17 septembre 2010 et 8 juillet 2011 portant engagement des programmes d'actions annuels.

Ces travaux ne comprennent pas d'intervention sur le portail et le portillon d'entrée du Châtelet pourtant souhaitée par le PNR en raison du danger lié à leur dégradation. En effet, le portail, propriété du Département, indépendant de la maison du parc n'est pas intégré à la convention de mise à disposition susmentionnée. Par conséquent sa rénovation est hors cadre de financement du contrat de Parc, impliquant la Région. Elle relève de la seule responsabilité du Département.

La nécessité de sécuriser au plus vite ce site accueillant du public et l'opportunité d'aboutir à la rénovation complète de la façade du château la plus visible par les visiteurs, me conduisent à solliciter votre accord pour permettre la réalisation des travaux de rénovation du portail conjointement aux travaux d'aménagement de la maison du parc.

En ce sens, je soumetts à votre approbation :

- un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux appartenant au domaine public départemental sur le site du château de Chevreuse afin d'y intégrer l'entrée et le porche du château ;
- l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 27 250 € d'investissement au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse pour la rénovation du portail.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter la délibération suivante :